

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTIIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025**

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente**

**DELIBERATION N° 50**

**PRESENTS:** Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; Mme DEVESA Brigitte (en visio); Mme HANOT Maryline (en visio); M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSARKOUN André (en visio)

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme HUARD Elisabeth; M. SPANO Pierre; M. TRUCY Gérard; Mme PAGE Véronique; Mme THUSTRUP Sylvie; Mme SILVESTRE Catherine

**POUVOIR(S) :** Mme JOISSAINS Sophie (Présidente) (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte); Mme PAGE Véronique (Pouvoir à M. PIERRON Jean-Claude); M. TRUCY Gérard (Pouvoir à M. BENSARKOUN André); Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à Mme HANOT Maryline)

**SECRETAIRE :** Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : R&M – RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EMPLOIS DU NOUVEAU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD)**

Le présent rapport est destiné à mettre à jour le tableau des emplois en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel : les évolutions de carrière, les besoins prévisionnels, les départs effectifs ou à venir, mais également de permettre d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques. L'organisation des services évolue et s'accompagne soit du développement de certaines missions déjà existantes au sein des services du CCAS, soit de l'émergence de nouvelles activités.

La création du nouveau service autonomie à domicile (SAD) au sein du CCAS et la restructuration des services existants en découlant nécessite une modification du tableau des emplois budgétaires.

En effet le SAD vise à regrouper les services d'aide et de soins à domicile au sein d'une structure unique et implique :

- La fusion des services d'aide à domicile (SAAD) et de soins à domicile (SSIAD) existants,
- La redéfinition des missions et périmètres d'action de certains postes,
- L'adaptation des compétences du personnel aux nouvelles exigences du SAD

Au regard de ces éléments, vous trouverez ci-joint le nouveau tableau des emplois budgétaires du Service Autonomie à Domicile (SAD).

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires (stagiaires, titulaires, en détachement) ou des agents contractuels conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L332-8 à L332-14 et L332-23.

**TABLEAU DES EMPLOIS DU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE**

LIBELLE DE L'EMPLOI	FILIERE	CAT.	CADRE D'EMPLOIS	NBRE	DUREE HEBDOMADAIRE
Chef du SAD	Administrative	A	Attaché territorial	1	Temps complet (avec une partie sur le BP dans le cadre du MAD)
	Médico-sociale		Infirmier en Soins généraux		
			Cadre de Santé		
Infirmier(ère) coordonnatrice (IDEC)	Médico-sociale	A	Infirmier en Soins généraux	1	Temps Complet
Coordonnatrice Administrative	Administrative	B	Rédacteur	1	Temps complet (avec une partie sur le BP dans le cadre du MAD)
Régisseur	Administrative	C	Adjoint administratif	1	Temps complet (avec une partie sur le BP dans le cadre du MAD)
Encadrant SAD	Administrative	C	Adjoint administratif	2	Temps complet
Assistante Administrative	Administrative	C	Adjoint administratif	1	Temps complet
Agent d'accueil	Administrative	C	Adjoint administratif	1	Temps non complet (90%)
	Sociale		Agent social		
Intervenant Aide	Sociale	C	Agent social	12	5 à temps complet 4 à temps non complet : 85 % 1 à temps non complet : 90 % 1 à 50 % et 1 à 75%
Intervenant Soins	Médico-sociale	B	Aide-soignants	14	12 temps complet 2 à temps non complet : 80 %
IDE	Médico-sociale	A	Infirmier en Soins Généraux	2	Temps complet
Assistant de soins en gérontologie	Médico-sociale	C	Auxiliaire de soins	2	2 à temps complet
Ergothérapeute Psychomotricien	Médico-sociale	A	Pédicure-pod. Ergothérapeute, psychomotricien....	2	2 Temps non complet pour 1.3 ETP
Psychologue	Médico-sociale	A	Psychologue	1	Temps non complet à 50%

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

L'article L1111-1 du CGCT sur la libre administration des collectivités territoriales  
Les articles L332-8 à L332-14 et L332-23 du Code Général de la Fonction Publique,  
L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,  
La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
L'avis du Comité Social Territorial en date du 2 octobre 2025  
Les propositions de la Vice-Présidente entendues,  
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

### DECIDE

➤ **D'APPROUVER** le tableau des emplois du nouveau Service Autonomie à Domicile

Vote : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 17/10/25  
et de la publication le 17/10/25